

Niveau 3 (ou assimilés)

Maître(sse) de maison

MAJ : 28/01/2025

Préparation au Titre à finalité professionnelle de Maître(sse) de Maison, selon le référentiel de certification

Des objectifs

Le/la Maître-esse de maison intervient auprès d'un public d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de précarité ou en difficultés sociales ou familiales, et/ou en situation de handicap, ayant une autonomie relative dans les actes de la vie courante.

- ✓ Assurer l'adaptation, la qualité et la sécurisation du cadre de vie,
- ✓ Réaliser les actes de la vie courante
- ✓ Participer à l'accompagnement des personnes au travers de ces activités, dans le respect du projet personnalisé d'accompagnement et du projet d'établissement ou de service.

Un programme

Bloc 1 - Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie (77 heures)

Bloc 2 - Accompagnement des personnes (84 heures)

Bloc 3 - Participation à l'équipe pluri-professionnelle (49 heures)

Accompagnement et certification (35 heures)

Le dispositif intègre les axes définis par le référentiel de compétences proposé par la CPNE.

Méthodes mobilisées

- ✓ Des petits groupes (10 à 16 participants maximum) constitués de personnes exerçant les fonctions de maître(sse) de maison ou appelées à les exercer.
- ✓ Une pédagogie active qui s'appuie sur :
 - L'expérience partagée des stagiaires
 - Les mises en situation et études de cas
 - Les apports et interventions de professionnels
 - L'expérimentation et la mise en pratique
- ✓ une formation en alternance en moins d'un an (1 ou 2 stages de maximum 7 semaines pour les personnes sans emploi)
- ✓ une valorisation des diplômes ou qualifications pour bénéficiaires de passerelles.

Dispositif d'évaluation

Chaque Bloc de compétences est validé devant un jury composé d'un professionnel et d'un formateur.

Validation HACCP, EPI, SST

Public et conditions d'admission

Pour les salariés du secteur dont les savoirs de base (niveau 1) sont réputés acquis.

Pour des personnes qui ne connaissent ni l'emploi, ni le secteur, il leur faudra réaliser une période de découverte du métier (type PMSMP) ou une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum, correspondant à l'emploi visé dans le secteur.

Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits par l'attributaire en charge du positionnement avant l'entrée en formation.

Financement : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, plan de développement des compétences (employeur), CPF-PTP via Transition pro, formation continue, reconversion professionnelle, financement via Pole-emploi.

Durée et date de formation

245 h de formation théorique : 9 sessions de 3 à 4 jours de 7h de mi-mars à septembre, 1 journée de bilan et certification, et 1 journée de positionnement en amont de la formation. Certaines séquences pourront avoir lieu à distance. (FOAD). Prochaine session : 10 mars 2025.

Poursuite de parcours et débouchés

Cette formation peut être considérée comme un tremplin d'accès à d'autres formations tel que Surveillant de nuit, AES (Accompagnant éducatif et social), Moniteur d'Atelier, ...). Les passerelles ne sont pas envisagées, toutefois des allègements peuvent être envisagés selon les parcours.

Des lieux de formation

A l'IRTESS de Dijon et à Chalon, et en fonction des inscriptions sur d'autres sites en Bourgogne-Franche-Comté

Tarif

Coût : 3 408€ pour la formation complète

Référent pédagogique

Céline BOULLY

cbouilly@irtess.fr - Tel. 03 56 55 04 19

Secrétariat

Louiza BOUPACHA

lboupacha@irtess.fr—Tel. 03 80 72 64 47

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Référent handicap : Anne PONCHON

aponchon@irtess.fr - Tel. 03 80 72 64 39